



N° 177 Évaluation portant sur les mesures de réinsertion proposées en prison rapport publié le 27 janvier 2023

| No 177 Évaluation des mesures de réinsertion proposées en prison | | | |
|--|---|--------|---|
| Recommandations proposées | 3 | Ouvert | 2 |
| | | Fermé | 1 |
| | | Refusé | - |

Les trois recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2025, une recommandation a été mise en œuvre, mais aucune n'a été fermée durant la période sous revue.

Les deux recommandations encore ouvertes n'étaient pas échues, mais différents éléments ont été mis en place depuis le dernier suivi :

- En 2025, différents ateliers ont été proposés dans les établissements genevois de détention afin de développer les mesures de réinsertion et les activités socioculturelles. Les détenus ont ainsi pu participer à des ateliers portant sur les médias (atelier journal), la danse, l'image (FIFDH, ciné-doc), la musique (atelier rap, « aux aurores »), le théâtre (atelier théâtre) et les capsules culturelles.
- De plus, la médiation carcérale a été déployée courant 2025 via le projet pilote « dialogues restauratifs » (groupe victimes-auteurs hors lien avec le crime commis) et fera l'objet d'un bilan courant 2026.
- En matière de passage des détenus en milieu ouvert, le nombre de places en milieu ouvert a été augmenté au Vallon. La condition de placement

exigeant un statut de résident a été supprimée. Seuls le risque de fuite et le comportement en détention sont pris en compte afin de permettre une occupation des places disponibles en milieu ouvert sur le long terme (à Villars et au Vallon). Plusieurs détenus non-résidents ont été placés au Vallon avec succès. Aucun incident n'a été rapporté. Certains ont également pu passer en travail externe (TEX).

| No 177 Évaluation des mesures de réinsertion proposées en prison | | | | | |
|--|--|----------|---|---|--------|
| Numéro | Libellé | Priorité | Responsable | Date échéance | Statut |
| 177-R1 | Assurer une meilleure séparation des détenus en détention préventive et en exécution de peine afin de mieux répondre aux exigences fixées par l'article 75 al.1 CP | Élevée | DG OCD / Direction ChampDollon | Pour l'aile Est de ChampDollon 30.06.2023 Pour le surplus selon le calendrier de la planification pénitentiaire 2022-2032 | Fermé |
| 177-R2 | Offrir des conditions-cadres soutenant le déploiement complet du concept de réinsertion et de désistance au sein des établissements pénitentiaires concernés | Élevée | DG OCD / SPI / Établissement | Selon calendrier de la planification pénitentiaire 2022-2032 | Ouvert |
| 177-R3 | Favoriser le passage des détenus en milieu ouvert | Moyenne | DG OCD / SAPEM / SPI / Établissements | Selon calendrier de la planification pénitentiaire 2022-2032 | Ouvert |